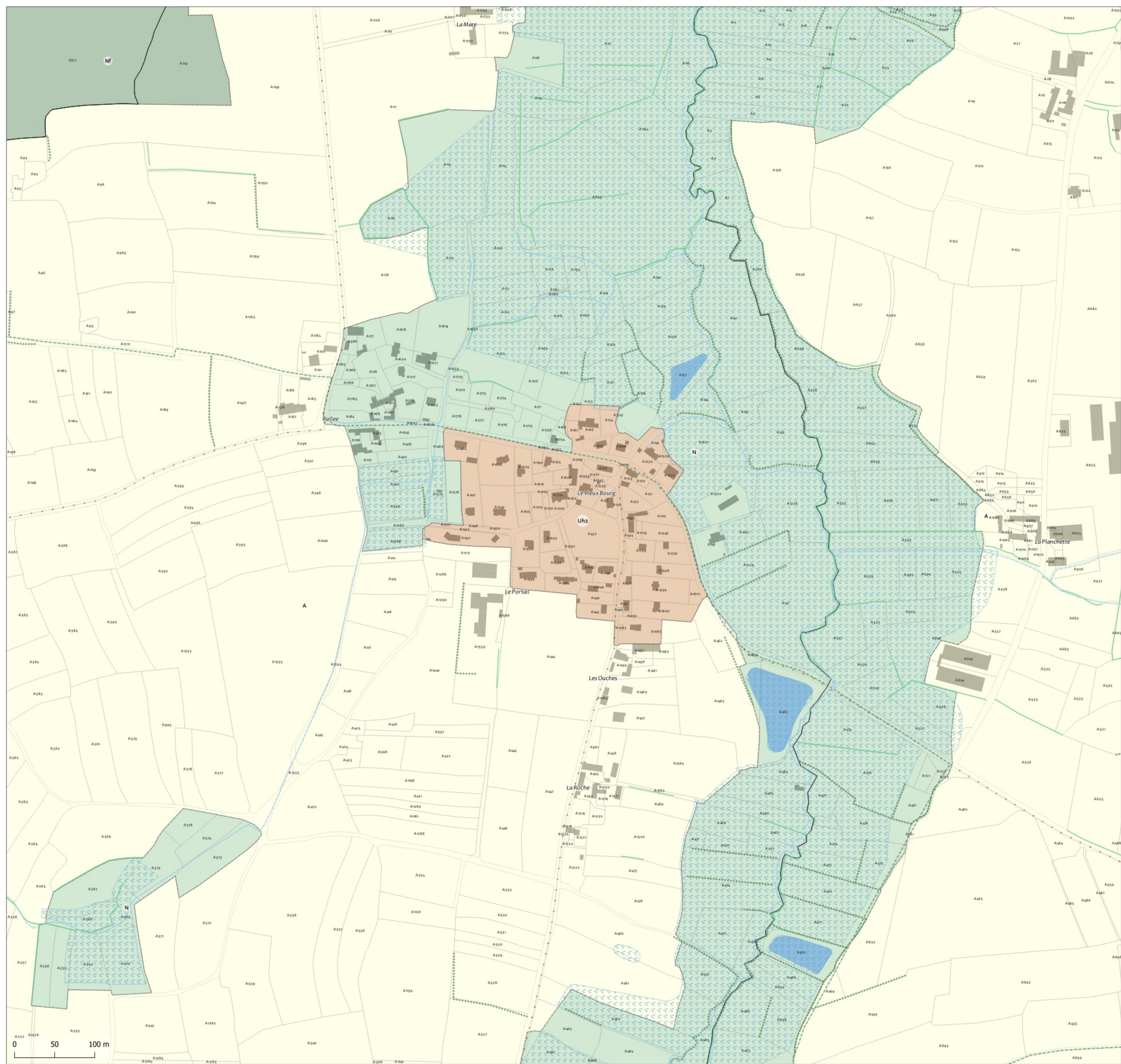




LEGENDE

Fond de plan

- Limites parcellaires
- Limites communales
- Bâtiments
- Plans d'eau

Libellé

- Uh2 : hameau non densifiable
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- NF : zone naturelle dédiée aux bois et forêts dotés d'un document de gestion durable

Prescriptions surfaciques

- Zone humide au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Prescriptions linéaires

- Chemin de randonnée à valoriser au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement cyclable à valoriser au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme élément de paysage classée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Cours d'eau qui fait l'objet de règles spécifiques dans le règlement écrit

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLUi)

4.2. Le règlement graphique

SAINT-THUAL
Hameau Le Vieux Bourg



Vu pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal
approuvé par délibération du Conseil Communautaire de Bretagne
Romantique, en date du 16 décembre 2024,
Fait à La Chapelle-aux-Filtures

Loïc REGAUD,
Président de la Communauté de Communes

Bretagne
Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Date d'approbation
16/12/2024

Pièce du PLUi
4.2.98